



# Attestation de déclaration de formation continue pour l'année **2018**

**FREDERIQUE LEON  
51 RUE VICTOR HUGO  
CIDEX 322  
38920 CROLLES**

N° national : A24655

*L'entretien des compétences est, et a toujours été un enjeu essentiel pour les Architectes. Cette obligation est inscrite dans le décret du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes (article 4) : « L'architecte entretient et améliore sa compétence ; il contribue et participe à cet effet à des activités d'information, de formation et de perfectionnement, notamment à celles acceptées par l'Ordre des architectes. »*

Par cette attestation FREDERIQUE LEON justifie avoir déclaré ses actions de formation continue auprès de nos services en 2018 et répondu à son obligation annuelle d'actualisation de ses compétences.

Les actions de formation continue structurée suivies sont les suivantes :

- Formation structurée - Développement durable - 9h : L'expérimentation E+ C-
- Formation complémentaire - Journées Professionnelles - 6h : Rencontre Prescrire Matériaux nouveaux et formation rehabilitation bati ancien
- Formation structurée - Développement durable - 4h : Thermique et réhabilitation du bati ancien

Fait à Paris, le 21/12/2018

Denis DESSUS, Président